



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 43535

Texte de la question

Mme Segolene Royal attire l'attention de M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace sur l'avenir social de France Telecom qui inquiete ceux qui y sont employes. En effet, M. Francois Fillon avait assure au mois de juin dernier, lors d'une seance parlementaire relative a la privatisation de France Telecom, qu'il n'y aurait pas de licenciements massifs. Cependant, on a pu constater que Deutsche Telekom, decide a affronter la concurrence et a soigner ses resultats avant sa privatisation, poursuit la reduction de son personnel de 10 000 personnes par an. Au vu de cet exemple, on peut craindre un phenomene semblable pour France Telecom. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir confirmer ce qu'il a dit en juin dernier sur les emplois a France Telecom.

Texte de la réponse

Ainsi que s'y est engage le Premier ministre des le 15 mars 1996, les agents de France Telecom qui sont fonctionnaires - ce qui est aujourd'hui le cas de la majorite d'entre eux - conservent leur statut de fonctionnaires de l'Etat et les garanties associees, en particulier la garantie de l'emploi. Ces dispositions ont ete inscrites dans la loi no 96-660 du 26 juillet 1996 relative a l'entreprise nationale France Telecom. Il ne peut donc pas y avoir de licenciements d'agents fonctionnaires associes a la creation de l'entreprise France Telecom, mais, bien au contraire, il y aura des recrutements. En effet, la modification du regime juridique de l'entreprise s'accompagne de la possibilite pour les salaries de France Telecom de beneficier d'un conge de fin de carriere. Cette mesure va permettre le recrutement de 6 000 jeunes des la periode 1996-1997, ce qui denote bien la volonte de France Telecom d'adapter ses effectifs aux perspectives de developpement du secteur des telecommunications.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43535

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5261

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6198